



## VOIE GÉNÉRALE

2<sup>DE</sup>

1<sup>RE</sup>

T<sup>LE</sup>

*Musique*

ENSEIGNEMENT

SPÉCIALITÉ

## SPÉCIALITÉ MUSIQUE AU LYCÉE ET GRAND ORAL

La note de service (n°2020-036 du 11-2-2020, B.O. spécial n°2 du 13 février 2020) définissant l'épreuve orale terminale dite Grand oral souligne les enjeux de cette nouvelle épreuve. Elle doit notamment permettre au candidat :

- « de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. »
- « de mettre les savoirs [...] acquis [...] au service d'une argumentation. »
- de montrer « la solidité [de ses] connaissances [...], sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction. »

Dans cet objectif, l'épreuve est organisée en trois temps, chacun d'entre eux relevant d'une démarche intellectuelle singulière où la diversité des compétences orales est toujours mobilisée.

La présente fiche s'organise en deux parties principales. La première traite de la contribution de l'enseignement musical au développement des compétences nécessaires à l'expression orale à l'école, au collège puis au lycée. La seconde, partant de la note de service réglementaire, apporte des éclairages complémentaires afin d'assurer une préparation pertinente aux exigences de l'épreuve.

## *Enseignement musical à l'école, au collège et au lycée et développement des compétences nécessaires à l'expression orale et à la prise de parole*

### Pratiques vocales au service des techniques de l'oralité

Si elle ne peut se concevoir qu'au service d'un contenu à présenter ou transmettre sinon d'une interaction à établir avec un ou plusieurs interlocuteurs, l'expression orale n'en exige pas moins la maîtrise de techniques propres et mobilisables dans une grande diversité de situations. Celles-ci, loin d'être circonscrites aux techniques proprement vocales, engagent bien d'autres dimensions, qu'elles soient corporelles (posture, respiration, mouvements du corps, gestes, etc.) ou intellectuelles (mémoire, esprit de synthèse, organisation du discours, maîtrise du vocabulaire, etc.), dont la mobilisation participe de la qualité expressive. On voit dès lors combien les pratiques vocales parlées et chantées menées en classe, dès l'école puis au collège et au lycée, peuvent contribuer au développement des compétences nécessaires à l'expression orale des élèves.

La voix du chanteur est portée par l'ensemble de son corps. La posture générale est déterminante, de l'ancrage au sol à la position de la colonne vertébrale induisant celle de la tête. La qualité de la respiration reste le moteur de l'émission vocale, assurant la fluidité du discours mélodique tout en permettant de jouer avec les dynamiques voire avec le timbre de la voix. Le visage n'est pas en reste. D'abord, l'articulation est indispensable à l'intelligibilité du texte. C'est une évidence lors d'une production individuelle. C'est une exigence impérieuse lors d'une production collective où la bonne élocution de chacun permet la compréhension du texte chanté par le chœur. Par ailleurs, le conduit vocal (bouche, palais, pharynx, larynx) concourt à la phonation, à la plasticité de la résonance, au volume et donc au timbre des sons émis. Enfin, l'expression du visage n'est pas sans lien avec l'émotion qui est visée par une interprétation.

À ces exigences physiologiques de la pratique vocale s'en ajoutent d'autres relevant cette fois de l'intelligence, de la rigueur, de la mémorisation et de la pensée.

- La musique est un langage qui se développe dans le temps : son sens et l'émotion qu'il peut porter dépendent intimement de la façon dont l'interprète maîtrise le développement du discours, dont il joue des récurrences, des contrastes, des dynamiques, finalement des caractéristiques qui font la singularité de la pièce interprétée. L'expression musicale, en l'espèce vocale, dépend ainsi de l'intelligence qu'a le musicien, d'une part de l'œuvre interprétée, d'autre part du projet expressif qui est le sien. Ne pourrait-il en être de même pour la présentation de la « question » traitée par le candidat lors du Grand oral ?
- La maîtrise d'une expression musicale suppose de prendre en compte une multitude de paramètres qui interagissent en permanence les uns avec les autres. Que ce soit dans l'instant ou bien dans la durée, la maîtrise de ces interactions est la conséquence non seulement d'une grande concentration mais aussi celle d'une rigueur permanente qui, au-delà de la transmission d'émotions, permettent de rester attentives aux exigences du langage dans la diversité de ses aspects.

Retrouvez éducol sur



- Les élèves chanteurs n'ont la plupart du temps pour seule partition que l'ensemble des informations peu à peu inscrites en mémoire lors de l'apprentissage et qui sont ensuite mobilisées à la demande du chef de chœur. De la qualité de cette mémorisation, de sa densité comme de sa précision, dépend pour une part significative la qualité de l'expression vocale.
- Un projet musical d'interprétation ou de création se pense. Pour atteindre l'émotion d'un auditoire, il engage la sensibilité du musicien qui, dépassant alors les seules considérations techniques induites par le langage mobilisé, poursuit un but supérieur dont les finalités sensibles s'imposent à la technique.

Les pratiques vocales chantées menées depuis l'école construisent progressivement ces diverses compétences. Ce sont elles qui permettent de gérer efficacement les émotions inhérentes à une situation de restitution (du concert au Grand oral). Ainsi, entre techniques nécessaires à l'expression vocale chantée et celles visant l'expression orale parlée, les parentés sont grandes. Nous pouvons même considérer que pour certaines d'entre elles, travailler les unes équivaut à travailler les autres. La place centrale prise par les pratiques vocales collectives tout au long de la scolarité, dès l'école, puis au collège et au sein des enseignements musicaux au lycée, contribue au développement progressif de techniques absolument nécessaires à une expression orale maîtrisée. On voit ainsi combien, en cycle terminal, que ce soit en enseignement de spécialité ou en option musique, il reste primordial de privilégier ces pratiques qui, non seulement permettent d'atteindre les objectifs de l'enseignement musical, mais contribuent également à une excellente préparation au Grand oral.

### Pratiques vocales, stratégies pédagogiques et Grand oral

Par nature, les pratiques vocales collectives réunissent des voix plurielles, que ce soit en petit groupe ou bien dans des formats plus larges en chorale ou en chœur ; dans tous les cas, la solidarité du groupe peut compenser les éventuelles fragilités individuelles. À l'inverse, le candidat au Grand oral est seul à s'exprimer. Cette différence essentielle doit être appréhendée par les élèves, notamment pour anticiper le stress de l'épreuve et développer les techniques nécessaires pour le garder sous contrôle sinon l'évacuer. Les élèves peuvent ainsi être fréquemment engagés à tenir une partie soliste tout en étant accompagnés par le chœur sinon exclusivement par le professeur. L'atteinte de cet objectif peut aussi être alimentée par la réalisation de projets musicaux en petits groupes et en autonomie. De telles situations, qui peuvent être infiniment modulées selon les besoins et les possibilités des élèves, les répertoires et les opportunités, gagnent à devenir habituelles tout au long du cycle terminal pour préparer – et banaliser – les exigences propres à une épreuve comme celle du Grand oral. Dans cette perspective, les élèves de lycée, dès la seconde et bien entendu en cycle terminal, gagnent à multiplier les « concerts modestes », brefs moments de restitution publique, au sein de l'établissement, d'un travail mené à terme dans le cadre de l'enseignement de spécialité.

## Spécialité musique et interaction orale

Rappelons tout d'abord que, depuis le cycle 2, une des compétences centrales structurant l'enseignement de l'éducation musicale, «échanger, partager», résonne très directement avec les attendus du Grand oral :

SOCLE			LYCÉE	
Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4	2 <sup>nd</sup> e Gén.	Cycle term. (ens. Opt.)
Échanger, partager			Échanger, partager, argumenter et débattre	
	Argumenter			
		Débattre		

Cette compétence contribue également aux objectifs fixés par le domaine 1 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. « Les langages pour penser et communiquer » doivent permettre aux élèves, au seuil du lycée, de « comprendre et s'exprimer en utilisant plusieurs types de langages ». Parmi, ceux-ci, il est intéressant de noter que figurent au même niveau la « langue française » et les « langages des arts et du corps ».

Au lycée, dès la seconde puis en cycle terminal, l'enseignement optionnel de la musique reprend à son compte cette même compétence. En enseignement de spécialité, on la retrouve au titre des compétences méthodologiques dans une formulation enrichie :

- « Construire et présenter oralement une argumentation sur une interprétation, une œuvre, une production, etc., et participer à un débat contradictoire »

Il faut également y ajouter au moins deux autres compétences visées par le programme :

- Au titre de l'écoute et de la culture : « développer une écoute comparée, analytique et critique des œuvres écoutées et jouées permettant d'élaborer un commentaire argumenté ; construire une culture musicale et artistique diversifiée et organisée. »
- Au titre des compétences complémentaires spécifiques à la classe terminale : « situer sa pratique, ses goûts musicaux mais aussi ses projets de formation supérieure par rapport aux filières d'études et au contexte économique, social, professionnel de la musique dans la société contemporaine. »

Le développement de ces compétences tire parti d'un certain nombre de situations de travail, l'opportunité pédagogique du professeur permettant l'acquisition des apprentissages souhaités. C'est en outre particulièrement le cas lors des moments de médiation des projets musicaux réalisés ou bien en cours.

- Les travaux d'interprétation ou de création menés par un petit groupe gagnent toujours à être présentés à la classe ou à un public. Ces moments de partage développent des savoir-faire qui, non seulement correspondent à certains attendus de la partie orale de l'épreuve terminale de spécialité, mais développent également des compétences nécessaires à la réussite de l'épreuve de Grand oral et particulièrement à sa première partie.

Retrouvez éducol sur



- Tout travail d'écoute, qu'il soit d'écoute comparée ou non, repose pour partie sur la sensibilité des élèves. Pour une œuvre donnée, les ressentis sont parfois contradictoires. Ils restent tous cependant légitimes. Le travail pédagogique, en sollicitant les élèves pour qu'ils argumentent leurs points de vue, les conduit à identifier et nommer les caractéristiques musicales qui spécifient l'œuvre, à enrichir leurs connaissances et *in fine* à être en capacité de débattre de façon argumentée avec leurs camarades.
- Ces deux situations (médiation d'une pratique musicale, écoute musicale) engagent l'élève à conduire sa pensée avec logique en mobilisant son acuité auditive, ses connaissances culturelles et techniques ou encore un vocabulaire adapté et pertinent. Guidées par le professeur, cette démarche et les exigences qui l'accompagnent amènent l'élève à faire des choix personnels lui permettant de passer d'un propos factuel à un autre, plus générique mais dégagant une problématique – une « question » – éclairant le sens et les enjeux de la pratique musicale menée comme des musiques écoutées et comparées. L'acquisition d'une telle posture intellectuelle, si elle est au cœur des objectifs de l'enseignement de spécialité musique en cycle terminal, est aussi de nature à nourrir la préparation du Grand oral.
- La découverte de lieux dédiés au spectacle vivant, la rencontre de professionnels du secteur musical comme la lecture de divers documents relatifs à la vie musicale professionnelle doivent pouvoir engager les élèves à se positionner personnellement face à de telles perspectives. Celles-ci sont particulièrement bienvenues pour aborder les exigences de la troisième partie du Grand oral.

Cette présentation succincte de l'enseignement musical au prisme du développement des compétences à l'expression orale et des attendus du Grand oral montre combien les candidats musiciens peuvent être solidement armés pour réussir cette épreuve. Cependant ces compétences ne sont rien si elles ne sont pas adossées, au moment du Grand oral, à des contenus de qualité et si elles ne sont pas mises au service d'une présentation clairement structurée.

Retrouvez éducol sur



## Les trois temps du Grand oral

### Premier temps : présentation d'une question (5 minutes)

« Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions.

Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal. Pour les candidats scolarisés, elles ont été élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves.

Les questions sont transmises au jury, par le candidat, sur une feuille signée par les professeurs des enseignements de spécialité du candidat et portant le cachet de son établissement d'origine.

Le jury choisit une des deux questions. Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et réaliser, s'il le souhaite, un support qu'il remettra au jury sur une feuille qui lui est fournie. Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation. L'exposé du candidat se fait sans note.

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat. »

Note de service n° 2020-036 du 11-2-2020

#### Quelles « questions » ?

Au cœur de ce premier temps se situe l'exposé du candidat sur la « question » choisie par le jury parmi les deux qui lui ont été proposées. Il nous faut dès lors et dans un premier temps préciser ce que peut recouvrir une « question ».

#### Les questions présentées

« mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes des enseignements » de spécialité suivis par le candidat ;

« sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal ».

Aussi est-il nécessaire de clarifier ce qu'il faut entendre par « grands enjeux » du programme de spécialité musique dans la perspective du Grand oral. Le paragraphe « Enjeux et objectifs » du programme de l'enseignement de spécialité en cycle terminal apporte de précieux repères :

« Si le développement des compétences nécessaires à la pratique de la musique reste essentiel, celui d'une culture musicale et artistique ouverte et structurée est tout aussi important. [...] C'est cet ensemble qui nourrit progressivement une capacité à réfléchir sur la musique et sur ses différents aspects dans le monde d'aujourd'hui, à porter un regard informé et critique sur la vie musicale contemporaine et à s'émanciper de la pression constante des industries culturelles comme des représentations sociales qui pèsent sur les goûts de chacun. Il permet enfin à chaque élève de préciser son projet de formation supérieure afin de l'inscrire dans un paysage réaliste d'études voire d'insertion professionnelle. »

« Réfléchir sur la musique », « porter un regard informé et critique sur la vie musicale », « s’émanciper de la pression constante des industries culturelles comme des représentations sociales qui pèsent sur les goûts de chacun » : voilà quelques enjeux de l’enseignement qui correspondent très exactement à ce qui peut permettre de formaliser une « question » puis de l’étudier avant de la présenter de façon engagée, investie, instruite et personnelle.

Par ailleurs, le programme invite les élèves à investir « trois champs de questionnement » à travers des thématiques choisies par le professeur en concertation avec les élèves. Il précise que chaque thématique choisie « engage les élèves à élaborer progressivement une problématique de travail », que celles-ci « peuvent se recouper, s’enrichir les unes les autres, voire fusionner dans une interrogation nouvelle issue des travaux menés », et enfin que, « selon diverses formes, elles restent toujours la toile de fond des situations de travail mises en œuvre. » Cette démarche permanente et la posture qui en découle sont un atout pour permettre à l’élève de préciser progressivement les termes de la ou des questions qu’il décidera in fine de présenter.

Dans la perspective du Grand oral et particulièrement en classe terminale, le choix de cette « question » est en effet une affaire intimement personnelle, le professeur assurant alors un rôle d’accompagnateur permettant à l’élève d’affiner progressivement une problématique de son choix, motivante et sur laquelle il pourra aisément témoigner d’un engagement singulier.

Ceci prend du temps et gagnera à être engagé dès le début de l’année scolaire. L’élève devra en effet commencer par cerner progressivement le périmètre de la question qu’il souhaite traiter en multipliant les recherches, les lectures, les écoutes, voire les échanges entre pairs. Fort de cet ensemble de connaissances et de réflexions, il pourra alors s’engager dans la construction d’une réponse témoignant de son sens critique, de son implication personnelle et de sa sensibilité non seulement artistique mais lui permettant également d’interroger le monde contemporain. Tout au long de la maturation de sa réflexion, il devra également apprécier comment sa pratique musicale, son parcours de formation, ses projets présents et à venir comme ses choix artistiques peuvent éclairer l’étude de la problématique choisie et la réponse à y apporter. Il est en effet souhaitable qu’au moment de l’épreuve, le candidat puisse faire dialoguer son questionnement avec la pratique musicale qui est la sienne.

Pour toutes ces raisons, il apparaît opportun que les élèves engagent un tel processus en s’adossant aux champs de questionnement et aux thématiques qui les déclinent. S’il n’y a pas *a priori* de « mauvaise question », ce qui en fera la qualité sera son ouverture vers un énoncé singulier, à la fois clair et intéressant, mettant en valeur quelques œuvres y ayant trait, permettant de développer un point de vue personnel et argumenté et posant les jalons d’un échange avec le jury.

En annexe figurent quelques propositions de périmètres de réflexion susceptibles d’être investis par les élèves pour faire naître peu à peu la « question » attendue qui sera présentée au jury. Ces propositions, qui, tant s’en faut, n’épuisent pas le champ des possibles et ne sont que des exemples, relèvent non seulement des thématiques spécifiquement musicales et artistiques proposées par le programme du cycle terminal, mais couvrent également des thématiques plus immédiatement interdisciplinaires permettant aux élèves d’élaborer des questions associant les deux spécialités suivies en classe terminale.

Retrouvez éducol sur





### Quelles présentations ?

Le temps imparti à cette présentation est compté. Cinq minutes passent très rapidement et, pourtant, le candidat doit s'attacher à développer un propos répondant à une double exigence sans déborder les cinq minutes qui lui sont dévolues :

- il doit justifier la pertinence de la question posée au regard des connaissances qu'elle suppose comme des interrogations personnelles qui sont les siennes. En d'autres termes, il doit faire apparaître le sens qu'il donne et les enjeux propres à la question posée ;
- il doit ensuite, sans bien entendu viser l'exhaustivité, présenter à grands traits les principaux axes de sa réflexion et de son travail, expliquer comment ils s'articulent, se complètent et permettent progressivement de préciser les termes de la question initiale, quitte à en poser d'autres en conclusion de son exposé.

Les vingt minutes de préparation à l'épreuve, une fois que le candidat a pris connaissance de la question choisie par le jury, doivent être efficacement investies. Et c'est bien en amont de l'épreuve que l'élève apprend à optimiser ce temps préalable. Ce moment de grande concentration doit en effet permettre au candidat de dépasser l'inévitable stress provoqué par l'épreuve et lui permettre de reposer, éventuellement par écrit, les grandes lignes de son exposé, de vérifier la solidité de sa structure et de lister les connaissances et notions qu'il doit absolument aborder.

Différentes situations de travail proposées aux élèves tout au long du cycle terminal permettent d'appréhender efficacement ce temps particulier. Qu'il s'agisse d'un travail de création musicale, d'une recherche documentaire, de l'étude d'un thème donné, les élèves sont en effet amenés à croiser de nombreuses connaissances, à rencontrer des œuvres diverses, à effectuer des choix musicaux et/ou intellectuels nombreux, finalement à densifier le réseau de questions posées par le travail en cours. Parallèlement à ce long et exigeant travail, ils sont invités à construire une « trace » qui non seulement puisse garder la mémoire du cheminement suivi, mais fasse également apparaître clairement les éléments les plus saillants qui éclaireront avec pertinence et *a posteriori* la réalisation ou le travail aboutis. Cette construction d'une trace soulignant l'essentiel est alors un excellent moyen de préparer l'exposé initial de la question choisie par le jury, mais également de tirer le meilleur parti possible des vingt minutes de préparation.

La présentation est orale, le candidat est debout et sans notes. Elle est exclusivement parlée et sans l'usage d'instrument de musique, de voix chantée ni de support tel qu'un diaporama projeté. Elle s'adresse à un jury dont l'un des deux membres n'est pas spécialiste de la ou des spécialités suivies par l'élève en classe terminale. En conséquence, le Grand oral et les cinq minutes de présentation initiale ne peuvent en aucun cas s'apparenter à une pseudo épreuve orale de la spécialité musique, comme, sur un autre plan, à une prestation théâtrale ou à un concours d'éloquence.

Debout durant la présentation initiale, le candidat peut le rester durant la suite de l'épreuve. Cette situation est volontiers intimidante et doit faire l'objet d'un entraînement le plus souvent possible, ne serait-ce qu'en classe face aux autres élèves. Les occasions de tels moments ne manquent pas et c'est au professeur de les mobiliser opportunément dans cette perspective. Rappelons également que les pratiques vocales contribuent à maîtriser son vocabulaire corporel au bénéfice d'une communication efficace : posture, geste, respiration, regard sont des paramètres à ne pas négliger.



## Deuxième temps : échange avec le candidat (10 minutes)

« Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité et évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat. »

Note de service n° 2020-036 du 11-2-2020

Pour ce temps d'épreuve, l'habitude du débat argumenté tel qu'envisagé par les programmes depuis le cycle 3 est un atout considérable. Le jury amène le candidat à développer et approfondir certains aspects de son propos initial, notamment s'agissant des apports à sa réflexion des situations vécues au fil de sa formation (travaux de création, d'interprétation, de recherche, concerts, expositions, rencontres de professionnels, etc.). En retour, pour nourrir et argumenter ses réponses, le candidat peut faire valoir d'autres connaissances et réflexions issues des autres champs de questionnement et thématiques étudiées. Dans tous les cas, les réponses du candidat ne peuvent en rester à présenter des connaissances, aussi construites et riches soient-elles : il doit savoir mobiliser certaines d'entre elles pour témoigner d'une réflexion personnelle et d'une capacité à argumenter en réponse aux questions posées par le jury.

L'échange suppose l'écoute, condition essentielle d'une interaction orale constructive. Les questions posées par le jury définissent un périmètre de réponse et, en temps réel, le candidat doit en prendre la mesure pour éviter de s'égarer dans des considérations qui l'éloigneraient de la réflexion qu'il lui est demandé d'investir et de réfléchir. Là encore, les situations de travail proposées en éducation musicale depuis le cycle 3 jusqu'au lycée permettent de développer cette compétence majeure. Un projet musical est le fruit de tâtonnements, d'expériences, de confrontations de points de vue verbalisés qui s'influencent mutuellement pour aboutir à des choix artistiques mutuellement assumés. Un travail d'écoute, s'il commence par confronter des sensibilités nécessairement différentes, argumente chacune d'entre elles en partant de « l'objectivité des faits ». Les élèves échangent, partagent, s'affrontent, argumentent... et apprennent à s'écouter.

Retrouvez éducol sur



## Troisième temps : échange sur le projet d'orientation du candidat (5 minutes)

« Le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. Il expose les différentes étapes de la maturation de son projet (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix de ses spécialités, etc.) et la manière dont il souhaite le mener après le baccalauréat.

Le jury mesure la capacité du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de son aptitude à exprimer ses motivations. »

Note de service n° 2020-036 du 11-2-2020

Ce dernier temps est tourné vers l'avenir du candidat. Les attendus de cette partie d'épreuve éclairent cependant le choix de la « question » initialement présentée. En effet, « le candidat explique en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'études, voire son projet professionnel. » Ainsi, que les enseignements de spécialité suivis en classe terminale soient ou non directement liés au projet d'études supérieures, cette exigence est au cœur du troisième temps de l'épreuve. Elle gagne dès lors à être présente dès le choix d'une thématique et de la définition de la question qui en découle.

Cependant, ce serait réduire considérablement l'enjeu de ce troisième temps que de viser une mise en relation trop étroite entre spécialités suivies au lycée et parcours de formation supérieure envisagée. Car s'intéresser à l'art, à son histoire, à sa création, à sa pratique, c'est faire un pas de côté pour regarder le monde, tenter de le comprendre, d'en identifier les ressorts, les forces et les failles. Écouter, pratiquer et analyser la musique, c'est découvrir l'intelligence de l'homme, la force des langages symboliques, développer son émotion, sa sensibilité, son empathie. Interpréter la musique, la créer, c'est apprendre à collaborer, à faire des choix, à construire des compromis, à apprendre à s'écouter et à argumenter pour emporter l'adhésion, autant de compétences essentielles pour réussir un parcours de formation supérieure comme pour trouver sa place de citoyen dans le tissu social et économique.

Les relations entre musique et sciences jalonnent l'histoire des hommes et des sociétés jusqu'à aujourd'hui. Il en va de même des relations étroites entre la littérature, la poésie, la philosophie et la création musicale. Dès lors, l'élève devenu candidat peut fort bien soutenir la pertinence de son parcours en spécialités au lycée pour justifier un projet d'études supérieures bien éloigné du champ de la musique, voire de celui de la culture, mais dont le suivi sera incontestablement enrichi de ce que tout l'enseignement artistique en lycée lui aura appris et apporté.

Retrouvez éducol sur

